

Réaliser un bilan professionnel avancé

Mis à jour le 7 juillet 2022

Conditions d'entrée et prérequis

Entretien préalable entre l'agent et la coordonnatrice

Public visé

Agent de la communauté d'agglomération de Metz Métropole, Ville de Metz et le CCAS de la ville de Metz.

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

24 heures

Validation

Synthèse – Bilan professionnel

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Document de synthèse du bilan

Entrée-sortie permanente

Non

Objectifs professionnels

- En fonction des réalités de la personne et de son environnement :
- Construire une orientation professionnelle visant l'autonomie et la sécurisation du parcours du bénéficiaire par le maintien dans l'emploi.
- Acquérir une démarche de projet, qui consiste à élaborer un compromis entre ce qu'est la personne et l'environnement territorial.
- Valider le ou les projets professionnels
- Elaborer le plan d'action

Contenu

Le bilan professionnel avancé se déroule en trois phases

Une phase préliminaire (entretien préalable) qui a pour objet de :

- Confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche,
- Définir et d'analyser la nature de ses attentes et besoins
- Exposer ses problématiques
- Informer rigoureusement sur les conditions de déroulement du bilan de compétences, les méthodes et techniques mises en œuvre, ainsi que les principes d'utilisation des conclusions de la prestation.

Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire de :

- Analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels,
 - Identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales,
 - Informer sur les secteurs et les métiers de la fonction publique territoriale,
 - Déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- Des enquêtes professionnelles dans les services pourront être proposées en fonction de leur pertinence (ouverture de poste, remplacement, « démystification » d'un poste visé ...), sous réserve de l'accord de la Direction des Ressources Humaines et du chef de service concerné.

Une phase de conclusion permettant au bénéficiaire de :

- Prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation,
- Prévoir les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Modalités pédagogiques

- Entretiens individuels d'exploratoires, d'explicitation et de synthèse
- Tests et questionnaires, portefeuille de compétences ...
- Recherches documentaires sur les métiers et formations
- Rencontres de professionnels en exercice
- Réalisation d'immersion dans les services de Metz Métropole

Profil des intervenants

Consultants psychologues habilités et expérimentés

Réaliser un bilan professionnel avancé

Durée

24 heures au maximum, réparties sur 3 à 6 mois

Délais et modalités d'accès

Entretien individuel avec un conseiller bilan référent

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Nord
- rue Monseigneur Pelt BP 55130
57074 METZ
- greta-lorraine-nord@ac-nancy-metz.fr
- 03 87 76 40 31
- SIRET : 19570057000037